

Page: 1/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - · Nom du produit: B Clarifying Solution (55 mL)
    - · Code du produit: 5144C
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3, Boulevard Raymond Poincaré F-92430 Marnes-la-Coquette

Tel.: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33 e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: butane-1-ol

(suite page 2)



Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

P241

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange avec des additifs dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6

Numéro index: 603-004-00-6

butane-1-ol

🚸 Flam. Liq. 3, H226

Eye Dam. 1, H318

Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

## · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

50-100%



Page: 3/9

#### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 2)

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
  - · Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
  - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)



Page: 4/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - · Stockage:
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
    - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
    - Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
  - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

71-36-3 butane-1-ol

VME Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

- · Remarques supplémentaires:
  - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Equipement de protection individuel:
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
  - · Indications générales
    - · Aspect:

Forme: LiquideCouleur: BleuOdeur: Caractéristique

- · valeur du pH: Non déterminé.
- · Changement d'état
  - · Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 119 °C

(suite page 5)



Page: 5/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

	(suite de la pag
· Point d'éclair	35 °C
· Température d'inflammation:	340 °C
· Température d'auto-inflammal	bilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	9,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité à 20 °C:	0,8095 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité ave	c
· <b>l'eau:</b> Entièrement miscible	
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	100,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
  - · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
71-3	3 hutane-1-ol

7 1 00 0 Du	i i oo o batano i oi		
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 6)



Page: 6/9

#### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 5)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
  - · Mutagénicité sur les cellules germinales
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
  - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - · Autres indications écologiques:
    - · Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
  - · **PBT**: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - · Emballages non nettoyés:
    - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1120

(suite page 7)



Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 6)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1120 BUTANOLS mélange BUTANOLS mixture

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 30
• No EMS: F-E,S-D
• Stowage Category A

· 14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels D/E

(suite page 8)



Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 7)

· IMDG

Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

5L

Maximum net quantity per inner

packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer

packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1120 BUTANOLS MÉLANGE, 3, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - · Directive 2012/18/UE
    - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
    - · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
    - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
    - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
    - · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
  - · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	100,0

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### · Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

(suite page 9)

F



Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 8)

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

- F